

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2020

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRESTATION DE COMPENSATION DU  
HANDICAP - (N° 2538)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
Mme Elimas

-----

**ARTICLE 4**

I. – Au début, substituer au mot :

« II »

les mots :

« Un comité stratégique, dont la composition et les missions sont précisées par décret, ».

II. – En conséquence, substituer aux mots :

« un comité stratégique, dont la composition et les missions sont précisées par décret, »

les mots :

« . Ce comité est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.